



niveau du risque le plus élevé

nature du ou des phénomènes présents sur le secteur

n° des fiches réglementaires à appliquer

(cf. catalogue des prescriptions spéciales)

L'attention est attirée sur la partie de l'emprise du camping Les Lanchettes située en rive gauche du Ponthurin. Celle-ci apparaît en effet exposée à un risque d'éroulement provenant de la partie supérieure du versant du Feuilleray, événement contre lequel le couvert forestier n'apporterait aucune protection satisfaisante.

Ce phénomène, de forte intensité, présente cependant une probabilité d'occurrence suffisamment faible pour ne pas être retenu dans le PIZ (événement « exceptionnel »). Par ailleurs, la mise en mouvement sur le versant de blocs isolés, de volume plus ou moins important, n'est pas à exclure. Malgré l'existence entre le pied de versant et le camping d'une bande de terrains plats sur laquelle il est prévisible que l'essentiel des blocs verraient leur course s'arrêter, on ne peut écarter le fait qu'un événement concerne le camping (bloc en fin de trajectoire). Cependant, cette probabilité est jugée très faible et ne donne pas lieu, de ce fait, à un zonage spécifique dans le PIZ.

Compte tenu du contexte géologique, l'ensemble du périmètre étudié apparaît exposé à des phénomènes d'affaissement, voire d'effondrement de terrain, d'intensité variable. Cette menace est liée à la présence possible, dans le cône de déjection du PONCET, de matériaux sensibles à ce type de phénomène. La partie haute du bassin versant est en effet constituée de formations associées au gypse, formations en outre susceptibles de se retrouver à plus ou moins grande profondeur le long de l'accident tectonique emprunté par le torrent et traversant la vallée. La probabilité d'occurrence de tels phénomènes restant cependant faible, ils n'ont pas été retenus dans le PIZ.

Pour ce qui concerne l'avalanche de la Combe du PONCET, le zonage s'appuie sur l'événement survenu en 1944 : avalanche se propageant jusqu'au pont de la RD87 - avec un dépôt qui aurait été de plusieurs mètres - en suivant le lit du cours d'eau. On peut craindre un événement de même type (neige dense ?), voire d'ampleur supérieure, pouvant concerner des terrains situés plus en aval, et/ou de part et d'autre, de ceux touchés en 1944. De plus, des conditions exceptionnelles pourraient être à l'origine d'une avalanche de neige pulvérulente susceptible d'intéresser une partie plus ou moins grande du cône de déjection. Un tel événement, bien que ne pouvant être exclu, présente une probabilité d'occurrence faible, et n'a pas été retenu comme phénomène de référence dans ce document.

La Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches (CLPA) du secteur indique, sur LA CHENARIE, une avalanche localisée en amont du hameau (départ vers les réservoirs - délimitation par recueil de témoignages). L'enquête réalisée dans le cadre du PIZ n'ayant pas permis de recenser d'information particulière et alors que les observations de terrain ne mettent pas en évidence de menace significative, aucun zonage n'a été retenu dans le PIZ

